

Certains présidents de comité ont l'impression que tout cela est de leur ressort et ils sont devenus si possessifs à l'égard des comités qu'ils en parlent en disant «mon comité». Quelle absurdité! Ils ont été élus présidents de comité, non pas chefs de... Mais il ne s'agit pas de sous-comités sénatoriaux ou de la Chambre mis sur pied à grands frais, comme cela se fait aux États-Unis. Ce sont des comités qui relèvent de la Chambre. Il y a un président à la tête de chacun d'entre eux, et si un président pense pouvoir exercer une telle emprise, il conviendrait de le remplacer dans les plus brefs délais. En tout état de cause, ces comités devraient siéger dans l'intérêt de leurs membres et non dans celui du président.

• (2.10 p.m.)

Les comités devraient éviter autant que possible de siéger en même temps que la Chambre. Nous souffrons d'une grave pénurie de personnel et la tenue de trois réunions de comité par jour représente une somme de travail et des frais excessifs. Il suffit de voir comment les dépenses entraînées par le processus législatif se sont multipliées depuis une année ou deux et comment la demande de locaux et de personnel s'est accrue. A quoi bon examiner des projets de loi à un comité si la Chambre doit attendre pendant trois semaines avant de disposer des fameux rapports?

Les députés reçoivent les rapports des comités trop tard et, trop souvent, le leader du gouvernement à la Chambre propose l'étude du projet de loi le lendemain de la publication du rapport final, alors que personne n'a eu le temps de le lire. La Chambre vote la mesure législative en vitesse par suite de ces obstacles d'ordre administratif.

Certains de mes collègues sont d'avis que la méthode de remplacement des membres des comités est fautive, et je suis d'accord avec eux. Nous avons des escouades volantes de membres dont l'aptitude première est d'assister aux séances, de lire les journaux, de signer des lettres et aussi de lever la main pour approuver des initiatives dont ils ne connaissent rien. Ils n'ont pas participé aux débats du comité et ne sont là que pour occuper un siège ou pour former quorum. C'est tout à fait répréhensible. Que tous les membres de comités soient nommés par la voie d'une résolution, au lieu de les désigner à la bonne franquette comme cela se fait à présent.

Le dernier point que je voudrais signaler en ce qui concerne les présidents de comité, c'est qu'il y a de très remarquables exceptions. Ils ne sont pas censés agir en tant qu'exécuteurs des hautes œuvres du gouvernement. Ce ne sont pas eux qui proposent les lois en premier chef. Ils ne sont pas les défenseurs en titre des projets de loi gouvernementaux. S'ils agissent ainsi, c'est totalement contraire au Règlement. Celui-ci spécifie que les présidents de comité doivent présider toutes les séances et faire appliquer le Règlement, tout comme l'Orateur de la Chambre. L'Orateur ne prend pas une part active et ne prend pas parti dans les délibérations de la Chambre et les présidents de comité devraient l'imiter. Plus tôt certains d'entre eux auront compris la leçon, plus les séances seront paisibles et profitables.

[L'hon. M. Lambert.]

J'ai des réserves à faire quant au libellé de cette motion particulière. Peut-être est-ce à cause d'un malentendu. Je ne me prononcerai pas contre, mais j'y fais une très sérieuse opposition. Si le président de comité s'engageait à exposer à la Chambre les projets de déplacement, toute possibilité de malentendu serait ainsi supprimée. Il faudrait certainement que les autres comités soient plus prudents et tiennent compte de ce qui s'est passé en l'occurrence.

[Français]

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, si je prends la parole sur cette motion, ce n'est pas en vue de critiquer les principes que les autres députés de mon parti ont mis de l'avant concernant la structure des comités et leur efficacité. Nous devons au cours de cette journée des principes relatifs à cette motion, affirmant que la Chambre doit toujours dominer les comités, ce sur quoi je suis d'accord.

Mon collègue de Wellington (M. Hales), pour sa part, a fait ressortir d'une façon très éloquente le coût des voyages des membres des comités. Nous devons le féliciter, à titre de représentant du peuple, de vouloir épargner l'argent des contribuables, en veillant à ce que les voyages des membres des comités coûtent le moins cher possible. Il a cité des chiffres éloquents sur les frais engagés pour le fonctionnement de certains comités.

Je ne crois pas qu'un seul de mes collègues s'oppose à l'établissement du comité sur la Constitution. Quant à moi, j'en réclame l'établissement depuis 1965 et je suis heureux que le gouvernement ait décidé de l'instituer.

J'aurais aimé que la discussion sur les principes fondamentaux, la structure, le fonctionnement et les lacunes des comités ne soit pas amorcée à l'occasion de la formation du comité sur la Constitution.

Certains membres des comités voyagent, alors qu'ils ne devraient pas le faire et en cela, j'approuve la déclaration de mon confrère de Wellington à l'effet qu'on devrait, autant que possible, épargner l'argent des contribuables en réduisant ces voyages au minimum.

Certains députés ont laissé entendre que la discussion d'aujourd'hui visait à démontrer que notre parti s'opposait à la création du comité sur la Constitution. Si c'était là leur intention, je pense qu'ils se trompent et je prends la parole simplement pour rétablir les faits. Aucun député de mon parti s'y oppose surtout durant les heures difficiles que nous vivons présentement, alors que les conférences fédérales-provinciales n'ont pas réussi à trouver un mécanisme quelconque en vue d'amender la Constitution ou de la rapatrier.

Lors de la dernière conférence fédérale-provinciale, les premiers ministres des provinces, ainsi que le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau), se sont réunis pour discuter de certains mécanismes pouvant aboutir à l'amendement de la Constitution. Malheureusement, rien n'a été fait en ce sens.

• (2.20 p.m.)

Quant à moi, je place beaucoup d'espoir dans les travaux du comité spécial sur la constitution. Au fait, si nous pouvons prouver au peuple canadien que ce comité